



CHARTE DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

CONDITIONS

- Pour postuler à la fonction de Délégué Régional, le candidat doit être membre de l'Association depuis au moins un an et être à jour de cotisation
- Il ne doit pas faire partie d'un club de race dissident non affilié à la SCC et FCI
- Il doit envoyer au secrétariat de l'Association, une lettre de motivation et un CV canin indiquant ses coordonnées qui ne devront pas comporter de connotation d'élevage particulièrement pour l'adresse mail ;
- Sa demande sera présentée au comité pour validation. S'en suivra, en cas d'acceptation, une période probatoire de 3 ans.

MISSIONS

- Le Délégué Régional représente l'AFBB auprès des éleveurs et amateurs de la race dans une zone géographique qui lui est confiée, seul ou en association avec un ou plusieurs autres délégués
- Il guide et renseigne les amateurs de la race administrativement et technique ;
- Il assure la promotion de la race et incite les amateurs et éleveurs à adhérer à l'AFBB ;
- Il est le représentant de l'AFBB auprès des Associations Canines Territoriales SCC de sa région géographique.

RÔLE ET DEVOIRS

- Durant la période probatoire de 3 ans, puis au moins une fois tous les deux ans, il assure la responsabilité de la conception et de l'organisation des manifestations, rassemblements et réunions programmées par l'Association dans sa région, seul ou en association avec un ou plusieurs autres délégués de sa région.
- Pour cela, le club lui fournit le protocole d'organisation des régionales d'élevage qu'il se doit de retourner signer lors de sa nomination ou à tout autre moment dès lors qu'il aurait été modifié.
- Il apporte son aide pour la rédaction de la Newsletter et l'organisation d'Expositions, Spéciales de Race, Régionales d'Elevage ou Nationale d'Elevage. Sa présence et son aide active sont souhaitées notamment lors de la Nationale d'Elevage dès lors qu'elle se déroule dans sa région.
- Il doit couvrir par sa présence au minimum une exposition canine de beauté ou travail par an dans sa région et s'engage à y réaliser le pot de l'amitié et la remise des lots du club s'il s'agit d'une spéciale de race.
- Le Délégué Régional devra rendre compte à tout moment de ses agissements auprès du Comité qui se réserve le droit de contrôler ses différentes tâches. Les membres du Bureau restent décisionnaires en cas de litige.

SAVOIR ETRE

- En tant que représentant de l'AFBB, le Délégué Régional devra garder une attitude irréprochable et s'abstenir d'arbitrer des litiges d'ordre commercial ou financier ;
- Il devra adopter une attitude neutre que ce soit sur les réseaux sociaux ou autour des rings ;
- Tout acte, écrit ou propos malveillants envers l'Association ou ses membres, tout manquement avéré à ce règlement ou toute plainte justifiée entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion sur décision du comité

A Le

Signature du délégué